

Séance publique du Conseil Municipal en date du 17 Février 2014.

1) Finances

a) Approbation du Compte Administratif

Madame la Présidente rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Délibérante doit approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2013 dressé par Monsieur Patrick DURAND, Maire, lequel est présenté sous forme de tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2013 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

approuve le Compte Administratif de l'Exercice 2013 tel qu'il est présenté au tableau annexé à la présente délibération, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent Fonctionnement	34 179.31 €
Déficit d'Investissement	97 274.38 €
Excédent Global	42 178.66 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 04/2014

b) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal Soussigné,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2013, voté le 17 Février 2014,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de

97 274.38 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le document annexé à la présente délibération.

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	+ 194 243.66
Plus-values de cession des éléments d'actif.....	
Virement à la section d'investissement.....	- 160 064.35
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	+ 105 273.73
DEFICIT	

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI (Syndicat Energies du Département de l'Isère) pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2014.

Monsieur le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élèvent à 13 978 € H.T, soit 16 773,60 € T.T.C par l'Entreprise CL RESEAUX à Chanas (Isère)

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, accepte la réalisation des travaux sur l'éclairage public d'un montant de 13 978 € H.T, soit 16 773,60 € T.T.C par l'Entreprise CL RESEAUX à Chanas (Isère). Sollicite une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 07/2014

5) Entretien des Chaudières

Monsieur le Maire nous informe que l'entretien des chaudières des bâtiments communaux est effectué une fois par an.

Afin d'être en règle avec les nouvelles normes de sécurité, il y a lieu de mettre en place un contrat de maintenance.

Il nous propose le contrat de maintenance établi par l'Entreprise MONDUEL FRERES, situé à Epinouze (Drôme), pour une durée de 3 ans et un cout annuel de 409 € H.T, soit 490,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat de maintenance et délibéré à l'unanimité des Membres Présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance établi par l'Entreprise MONDUEL FRERES pour une durée de 3 ans et un cout annuel de 409 € H.T, soit 490,80 € TTC.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 08/2014

6) Réforme des Rythmes scolaires

Monsieur le Maire nous rappelle que la réforme des rythmes scolaires doit être mise en place à la rentrée scolaire 2014. De nombreuses réunions ont eu lieu entre les Communes du Canton de Beaurepaire (dont Jarcieu) et le Centre Social et Culturel de l'Ile du Battoir pour la mise en place de cette réforme.

Le Centre Social et Culturel de l'Ile du Battoir, situé à Beaurepaire (Isère), nous propose une convention afin de faire bénéficier la Commune de Jarcieu d'un accompagnement à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cette convention engage le Centre Social et Culturel de l'Ile du Battoir à :

- Evaluer et proposer les moyens nécessaires pour garantir la santé et la sécurité physique et morale des mineurs,
- Veiller à satisfaire les obligations prévues par la réglementation pour la Commune de Jarcieu,
- Former des personnes référents et des encadrants de cette action
- Faciliter les obligations administratives.

Le financement est effectué en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur la Commune (chiffre retenu sur l'année précédente). La Commune s'engage à verser au Centre Social et Culturel de l'Ile du Battoir la somme de 3 510 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'accompagnement à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et inscrit les crédits correspondants à cette convention au Budget Primitif 2014.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 09/2014

Un débat s'ouvre concernant la possibilité pour la commune de demander une participation financière aux parents. Lors des dernières réunions intercommunales, plusieurs communes se sont également posé cette question. Ce sujet sera ré abordé lors de la prochaine réunion finance et une décision sera prise dans les semaines à venir.

8) Personnel Communal

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération du 12 Novembre 2012 créant un poste d'Adjoint Technique Territoriale de 2^{ème} Classe contractuel à temps non complet de 8,82 heures hebdomadaires pour le nettoyage de la Mairie et pour le service à la Cantine Scolaire.

Il nous rappelle qu'avec la création du cyber centre dans les locaux de la bibliothèque, des heures de nettoyage sont à prévoir pour l'entretien des locaux de l'étage (cyber centre et salle de réunion). Une heure par semaine scolaire et la moitié des vacances scolaires.

Il propose la création d'un Poste d'Adjoint Technique Territoriale de 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 9,78 Heures Hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris délibéré à l'unanimité des Membres Présents, décide la création d'un Poste d'Adjoint Technique Territoriale de 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 9,78 Heures Hebdomadaire et dit que la rémunération mensuelle de cet emploi se fera sur la base de l'Indice Brut 297 Indice Majoré 308, le supplément familial de traitement le cas échéant et de la prime instituée par l'Assemblée Délibérante l'IAT

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 10/2014

9) Cantine Scolaire

La Commission cantine nous informe d'un accroissement significatif de la fréquentation des enfants à la cantine scolaire. Certains jours, on compte 70 enfants, obligeant le personnel à mettre en place un système de deux services. Pour le moment, les agents ont trouvé un

système d'organisation permettant d'assurer un service convenable mais il serait nécessaire d'étudier d'autres solutions afin d'offrir une meilleure qualité de service et d'encadrement.

10) Commission Travaux

Des travaux de (changement du sol, du plan de travail et du meuble sous évier) sont en cours dans le logement du 1^{er} étage de la Maison Martin pour l'arrivée de la locataire au 1^{er} Mars 2014.

Le Mercredi 26 Février 2014 à 18 h, la Commission Travaux se réunira avec les Services Techniques afin de planifier les différents travaux nécessaires sur la Commune.

11) Questions diverses

✓ Cantine Scolaire

Le Marché Public de la Cantine Scolaire arrive à terme au 1^{er} Septembre 2014. Il est nécessaire de refaire une procédure de Marché Public. Un courrier sera adressé à la Société Elior afin de dénoncer le contrat actuel. Une Commission composée de M. PRAS Jocelyn, M. GAUDIN Bernard et Mme MEGUERDITCHIAN Cécile, se réunira prochainement pour travailler sur le prochain cahier des charges.

✓ Salle Polyvalente

Suite au tournoi de l'AS Dolon à la Salle Polyvalente le week-end du 8 et 9 Février 2014, des dégradations ont été constatés dans un des vestiaires (trous dans la cloison) et la cantine scolaire a été occupée sans autorisation de la Mairie.

Un courrier sera adressé à l'Association et les présidents seront convoqués afin d'obtenir des explications. Le Conseil Municipal décide de retenir la Caution Salle qui est versée par chaque association utilisatrice pour les dégradations.

✓ Conseil Général de l'Isère

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Général de l'Isère nous informant de la suppression de la Subvention Sortie Scolaire pour l'année 2014.

✓ Taxe d'Aménagement

Monsieur el Maire nous donne lecture d'une note d'information émanant de la DDT de l'Isère concernant les exonérations facultatives à la Taxe d'Aménagement.

✓ Festival Jarcieu Anim'

M. PRAS Jocelyn fait un point sur le festival, il nous annonce une subvention de 5 000 € de la Région, espère 10 000 € du Conseil Général et 4 000 € de la Communauté de Communes.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Mardi 18 Mars 2014 à 20 heures**